

Accord Salarial 2019

Pour sortir de l'impasse sociale, la nouvelle proposition salariale de la Direction a été acceptée par une majorité de syndicats représentatifs.

Cette signature valide :

- 2% d'augmentation au 1^{er} janvier 2019 avec un seuil minimum de 50 € mensuel d'augmentation de salaire de base et un prochain rendez-vous à l'automne
- Un relèvement de la PUA, désormais à 1500 €
- L'enveloppe des AIP, versées sur la paie d'avril 2019, sera négociée avant la fin de cette année
- Et complète la rétroactivité des 0.6% et 0.4% d'augmentation générale obtenus en cours d'année 2018 par un bonus de 1% dès le 1^{er} janvier 2018.

La CFE-CGC prend ses responsabilités dans l'intérêt général de tous les personnels et signe cet accord.

Notre volonté est de retrouver la confiance autour d'un projet commun et ambitieux de développement de l'entreprise et des emplois.

